

partir du sol jusqu'à une assez grande hauteur, l'enduit est couvert de centaines de croix tracées à la pointe, parmi lesquelles il semble qu'on aperçoit des monogrammes. C'est la couche d'enduit du IV<sup>e</sup> siècle, anciennement ornée de lignes géométriques rouges, tant à la voûte que sur les parois ; au-dessous il y a une autre couche plus ancienne et plus fine.

Enfin il faut noter que le grand escalier de travertin a été construit uniquement pour donner accès au baptistère, non pour conduire à une crypte cimitériale ; car ce monument était tout à fait isolé du cimetière voisin, et ce n'est que récemment qu'ils ont été mis en communication.

Tous ces détails prouvent que nous avons bien là un baptistère, et qu'il faut exclure l'hypothèse, émise par quelqu'un, d'une simple fontaine où l'on aurait puisé de l'eau pour se désaltérer. A quoi bon tant de décorations et tant de signes de dévotion sur une fontaine ? On n'aurait pas même pu l'utiliser, au moins après la construction de l'abside et l'ouverture des galeries circonvoisines. Un simple coup d'œil sur le plan permet de s'en rendre compte. Le canal [E] fut creusé dans une galerie cimitériale très ancienne : pour avoir de l'eau potable et l'empêcher d'être souillée, il aurait fallu au moins combler ce canal. Du reste les villas romaines étaient pourvues d'eau en abondance ; il serait bien singulier qu'on se fût servi d'une fontaine placée dans un endroit si insalubre, au milieu des tombeaux.

Ce baptistère fut, dès le IV<sup>e</sup> siècle au plus tard, un objet de grande vénération. Tout naturellement on est porté à se demander quelle relation historique il avait avec le cimetière de Priscille. Je pensai immédiatement à un épisode célèbre de la vie du pape Libère (352-366). Suivant ses *Actes*, il se retira dans le cimetière de Novella, sur la voie Salaria, et y administra le baptême qu'il était empêché de conférer dans le baptistère du Latran : « Constantius jussit eum extra civitatem habitare ; habitabat autem ab Urbe Roma milliario tertio quasi exul in cimiterio Novellae via Salaria. Veniens autem dies Pascha, vocavit universos presbyteros cives ro-

manos et diaconos et sedit in cimiterio... » C'est, ajoutent les *Actes*, sur le conseil de son diacre Damase que Libère se décida à baptiser ainsi dans sa retraite à la campagne ; et il le fit en se rappelant que S. Pierre lui-même avait baptisé près de là, dans le cimetière Ostrien : « Erat enim ibi non longe a cimiterio Novellae cimiterium Ostrianum, ubi Petrus apostolus baptizavit » (1). Il aurait administré ce sacrement à plus de quatre mille personnes. Quoique ce document soit apocryphe, que son récit mérite donc peu de foi au point de vue des faits, il n'en est pas moins certain qu'il est ancien (suivant Mgr Duchesne (2), il n'est pas postérieur au commencement du VI<sup>e</sup> siècle) et qu'il a quelque autorité par rapport à la topographie des catacombes : les monuments étaient encore conservés et bien connus au moment où ces *Actes* furent rédigés (3). C'est sur cette valeur topographique que se basa de Rossi pour prouver contre le P. Marchi l'existence du cimetière Ostrien et l'ancienneté de la tradition relative au baptême conféré par l'Apôtre entre les voies Salaria et Nomentana.

Le cimetière de Novella, indiqué dans ces *Actes*, l'est aussi par le *Liber pontificalis*, qui en attribue la fondation au pape Marcel, lequel, d'après une variante du même ouvrage, l'aurait fait du consentement d'une matrone nommée Priscille : « Hic rogavit quandam matronam nomine Priscillam et fecit cimiterium Novellae via Salaria » (4). On peut conclure de ce passage que le cimetière de Novella était comme un appendice de celui de Priscille ; suivant de Rossi, Novella était un autre nom d'une Priscille parente de celle du I<sup>er</sup> siècle (5). A moins toutefois que le nom de Novella ne se

1. *Acta Liberii et Damasi* ; Coustant, *Epist. pont.*, p. 90. Cf. *P. L.*, t. VIII, col. 1388-1393.

2. Duchesne, *Lib. pontif.*, I, p. CXXII.

3. A cause de la controverse avec les Ariens, on attachait une importance spéciale au baptême reçu du pape Libère. Nous trouvons même, chose fort rare, dans une épitaphe de jeune fille, le souvenir de la confirmation qu'il lui avait administrée : « Picentiae legitimae neophitae consignatae a Liberio papa ». Cf. *Bullett. di arch. crist.*, 1876, p. 17-21.

4. Duchesne, *Lib. pontif.*, p. 77, 223.

5. Cf. de Rossi, *Rom. sott.*, I, p. 203. Cette Priscille la jeune, du IV<sup>e</sup> siècle, pourrait être celle que nomme l'inscription rapportée plus haut, p. 434.

rapportât à un souvenir local, à quelque fait spécial, comme j'aurai occasion de l'expliquer ailleurs.

Le souvenir de Libère se conserva d'autant plus longtemps dans cette région de la voie Salaria, que ce pontife eut son tombeau précisément dans le cimetière de Priscille, ainsi que l'atteste le *Liber pontificalis* : « Qui sepultus est in cimiterio Priscillae via Salaria. » C'est sans doute près de la basilique de St-Sylvestre, non loin du baptistère récemment découvert, que se trouvait le magnifique poème conservé dans la *Sylloge* de Corbie, éloge splendide, comme l'a reconnu de Rossi, d'un pape trop calomnié. Libère, victime de la persécution des Ariens, y est appelé « glorieux champion de la foi de Nicée », on le compare aux confesseurs et aux martyrs, et on lui attribue la puissance de faire des miracles après sa mort (1). Nous savons en outre par plusieurs anciens martyrologes que jusqu'à une époque tardive l'anniversaire de ce pape fut célébré au cimetière de Priscille (2).

Après avoir établi ces premières données, je cherchai dans les *Sylogae epigraphicae*(3) si elles ne renfermaient pas quelque inscription susceptible de s'appliquer à notre monument, je les parcourus toutes avec un soin minutieux, et finis par m'arrêter à la *Sylloge* de Verdun, rédigée par un pèlerin anonyme à peu près contemporain de Charlemagne. Ce recueil a un caractère topographique que de Rossi a mis en relief et que tout le monde peut facilement reconnaître. Son auteur, après avoir copié quelques inscriptions dans la ville, se rend sur la voie Salaria Nova ; il fait ensuite un petit détour jusqu'à Ste-Agnès, puis revient sur la même voie et y transcrit les inscriptions des cimetières de cette voie. Il arrive en dernier lieu à un groupe qu'il appelle « ad S. Sylvestrum », c'est-à-dire à Priscille. Enfin il rentre dans Rome et

1. Voir, à la fin de notre description du cimetière, le texte de ce poème joint à toutes les autres inscriptions historiques locales. Il importe de remarquer que l'un des arguments sur lesquels s'appuya de Rossi pour rapporter ce poème au pape Libère fut précisément qu'on le trouvait copié au milieu de ces autres inscriptions de la voie Salaria, la région où fut enterré Libère. Cf. *Bullett.*, 1883, n. I.

2. On lit dans le *Martyrologe* de Raban Maur : « VII Kal. octob. Romae in coemeterio Priscillae natale Liberii episcopi ». Cf. de Rossi, *loc. cit.*, p. 57.

3. Publiées par de Rossi, *Inscriptiones christianae*, t. II, part. 1<sup>a</sup>.

relève quelques inscriptions de l'église des S<sup>ts</sup>-Apôtres, de Ste-Marie-Majeure, du patriarcat de Latran et de la basilique Vaticane. Voici, en conservant la numérotation de M. de Rossi, la partie du texte de la *Sylloge* qui concerne le cimetière de Priscille.

21. *Ad scm Sylvestrum ubi ante pausavit super illo altare* (1).

LIBERIVM LECTOR, etc. (Épithaphe du pape Sirice, *infr.*, p. 470).

22. *Epitaphium Marcelli pp* (*infr.*, p. 468).

23. *Epitaphium scorum Felicis et Philippi martyrum* :

QVI NATVM PASSVMQVE DEVM, etc. (*infr.*, p. 444) (2).

24. *CULTORES DOMINI FELIX PARITERQVE PHILIPPVS*, etc. (*infr.*, p. 468).

25. *Isti versiculi sunt scripti ad fontes* :

SVMITE PERPETVAM SANCTO DE GVRGITE VITAM  
CVRSVS HIC EST FIDEI MORS VBI SOLA PERIT  
ROBORAT HIC ANIMOS DIVINO FONTE LAVACRVM  
ET DVM MEMBRA MADENT MENS SOLIDATVR AQVIS  
AVXIT APOSTOLICAE GEMINATVM SĒDIS HONOREM  
CHRISTVS et AD COELOS HANC DEDIT ESSE VIAM  
NAM CVI SYDEREI COMMISIT LIMINA REGNI  
HIC HABET IN TEMPLIS ALTERA CLAVSTRA POLI.

26. *Isti versiculi scripti sunt ubi pontifex consignat infantis* :

ISTIC INSONTES COELESTI FLVMINE LOTAS  
PASTORIS SVMMI DEXTERA SIGNAT OVES  
HVC VNDIS GENERATE VENI QUO SANCTVS AD VNVM  
SPIRITVS VT CAPIAS TE SVA DONA VOCAT  
TU CRVCE SVSCEPTA MVNDI VITARE PROCELLAS  
DISCE MAGIS MONITVS HAC RATIONE LOCI.

Puis, dans Rome, aux S<sup>ts</sup>-Apôtres, à Ste-Marie-Majeure, etc.

1. L'indication « ad S. Sylvestrum » est celle que l'on employait alors pour marquer la station du cimetière de Priscille. Les inscriptions qui suivent, du n. 21 au n. 24, étaient toutes très certainement dans la basilique de St-Sylvestre, à quelques pas du baptistère. La remarque « ubi ante pausavit » prouve que le corps de S. Sylvestre ne reposait plus dans sa basilique quand fut composée la *Sylloge*, et que par conséquent le pèlerin anonyme visita Rome après le pontificat de Paul I<sup>er</sup> (757-767), sous lequel les reliques du saint pape furent transférées dans l'église de St-Sylvestre *in Capite*. Toutefois les autres corps saints, qui sont à l'intérieur de Rome depuis le début du IX<sup>e</sup> siècle, se trouvaient encore dans les catacombes. Ce double fait date la *Sylloge* : elle ne peut être que de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle ou du commencement du IX<sup>e</sup> (Cf. de Rossi, *Inscript. christ.*, II, part. I<sup>a</sup>, p. 132 sq.).

2. Dans la *Sylloge*, ce poème précède immédiatement l'épithaphe proprement dite des martyrs Félix et Philippe.

27. *Isti versiculi scripti sunt ad Apostolos in super liminare :*

PELAGIVS COEPIT, etc.

28. *Isti versiculi scripti sunt ad scam Mariam Majorem :*

(Inscription de Sixte III, dans l'abside).

29. *Isti versiculi scripti sunt in Lateranense Patriarchio in sub divo domni pape ante camenam (cameram) ipsius, etc.*

30. *Ista epitaphia invenimus in ecclesia Sci Petri, etc.*

Suivent plusieurs inscriptions de papes enterrés à St-Pierre, qui terminent le manuscrit.

En tenant compte du caractère de cette *Sylloge* et de l'ordre que suit son auteur, il me semble que la conclusion suivante s'impose : insérés aussitôt après le groupe de St-Sylvestre, avec les inscriptions de Marcel, de Sirice, des SS. Félix et Philippe, qui tous, nous le savons, étaient enterrés dans la basilique de St-Sylvestre au-dessus du cimetière de Priscille, les poèmes 25 et 26 n'ont pas été copiés dans un autre endroit, mais « ad fontes » de ce groupe même de monuments, c'est-à-dire sur un baptistère annexé à cette basilique.

En effet, toutes les fois que notre anonyme quitte une localité pour se rendre à un autre, il indique par le nom du monument le nouvel endroit où il transcrit une inscription<sup>(1)</sup> ; on ne trouverait pas dans la *Sylloge* un seul exemple de monument isolé qu'il n'accompagne de son nom pour le faire reconnaître. Supposons que les « fontes » mentionnés ici fussent détachés du groupe de St-Sylvestre, et placés, non sur la voie Salaria, mais soit dans un lieu éloigné, par exemple le Vatican, comme l'a supposé de Rossi, soit dans un lieu plus voisin, par exemple dans le cimetière que de Rossi a nommé Ostrien : pour rester fidèle à son système, l'auteur aurait dû ajouter quelque mot : « ad fontes S. Petri », ou une formule analogue, sans laquelle on ne pouvait comprendre de quel baptistère il entendait parler. Au contraire, toute indication spéciale était superflue, si le baptis-

1. Le fragment reproduit ci-dessus permet de se rendre compte de la méthode de l'auteur. Elle est plus visible encore dans le texte complet de la *Sylloge*. Cf. de Rossi, *op. cit.*, p. 134.

tère faisait partie du groupe même dont le pèlerin donnait la description. L'expression « ad fontes » n'appartient en propre ni au baptistère du Vatican ni à aucun autre.

On a fait observer que les inscriptions 25-26, étant enregistrées à la fin des monuments de la voie Salaria, pouvaient se rattacher au groupe d'inscriptions copiées à l'intérieur de la ville, qui viennent immédiatement après. Pourquoi alors l'auteur, si attentif à marquer le nom de chaque monument dans la ville (Sts-Apôtres, Ste-Marie-Majeure, Latran, et même ensuite basilique Vaticane), ne donne-t-il pas le leur à ces « fontes » ? Évidemment il les juge suffisamment désignés par ce qui précède dans le contexte. C'est ainsi qu'au n. 6 de la même *Sylloge*, « ad fontem » indique le baptistère de l'église mentionnée au n. 4 (St-Laurent *in Damaso*). C'est ainsi encore qu'après avoir, au n. 12, donné l'inscription de Ste Félicité, placée dans la basilique dédiée à cette martyre sur la voie Salaria, au n. 13 l'auteur poursuit : « Isti versiculi sunt scripti in introitu ecclesiae », et reproduit aussitôt une autre inscription que nous savons avoir été en effet à l'entrée de cette basilique. L'analogie permet de conclure que les « fontes » du n. 25 appartiennent à la même basilique que les inscriptions des nos 21-24, c'est-à-dire à la basilique de St-Sylvestre. Plusieurs fois de Rossi a employé le même mode d'argumentation. Dans son commentaire de la *Sylloge Laurehamensis*<sup>(1)</sup>, il affirme que la mention « ad fontes », précisément parce qu'elle suit le nom de Ste-Anastasie, ne peut se rapporter qu'au baptistère de cette église ; et on remarquera qu'à Ste-Anastasie comme à St-Sylvestre, la formule pour désigner le baptistère est « ad fontes », non « ad fontem ». Pareillement le motif sur lequel il s'appuie pour attribuer le poème de la *Sylloge Corbeiensis* au pape Libère enterré à Priscille, c'est que ce poème a été copié au milieu des autres inscriptions de la voie Salaria<sup>(2)</sup>. Il est évident que pour l'illustre archéologue l'argument tiré de l'ordre topographique des *Sylogae* avait une véritable valeur.

1. *Inscript. christ.*, II, part. I<sup>a</sup>, pag. 150, n. 19.

2. *Bullett.*, 1883, *loc. cit.*

Autre objection : le recueil de Verdun est fragmentaire, on n'en peut donc rien conclure relativement à l'ordre des inscriptions. Je réponds qu'il y manque en effet le commencement et la fin, et qu'en ce sens il est réellement fragmentaire. Mais la partie que nous possédons présente des groupes complets : pourquoi, si elle est exacte dans ses indications sur les autres groupes, ne le serait-elle pas aussi pour la voie Salaria ? Avec sa sagacité habituelle, de Rossi comprit tout de suite que ces vers devraient être rapportés à la région Salario-Nomentane : « summo jure possent adscribi », écrit-il dans son commentaire (1) ; il ne les a attribués au célèbre baptistère damasien de la basilique Vaticane, que parce qu'il ne connaissait dans cette région aucun monument qui pût évoquer la pensée du baptême et le souvenir de S. Pierre. Il était du reste porté, à raison de son opinion sur le cimetière Ostrien, à mettre ces inscriptions sur la voie Nomentane, voisine de la voie Salaria. L'attribution au Vatican paraît d'autant moins admissible, que les inscriptions de cette basilique forment, dans la *Sylloge Verdunensis*, un groupe à part, rejeté à la fin du recueil, et séparé de celui de Priscille par plusieurs autres groupes. Puis nos deux inscriptions ne se lisent dans aucun des autres recueils, fidèles pourtant à donner les deux inscriptions damasiennes du baptistère du Vatican : il serait étrange qu'ils eussent oublié des monuments d'une si haute importance dogmatique et historique. La principale difficulté qui arrêtait de Rossi s'étant évanouie par le fait de la découverte d'un baptistère dans la région Salario-Nomentane, il est à croire que lui-même aurait modifié son opinion en étudiant ce monument, qu'il ne fit qu'apercevoir à la hâte, l'esprit rempli d'autres préoccupations, et auquel il ne s'arrêta pas (2).

Le poème n. 26, uni au précédent, fait allusion à un « con-

1. *Inscript. christ.*, tom. cit., p. 132.

2. Dès 1895, dans son excellente édition critique des poésies damasiennes, M. Ihm écrivait à propos de notre inscription : « Aliud carmen inscriptum ad fontes (infr. n. 72 *Sumite perpetuam*, etc.) num ad fontes basilicae Vaticanae pertineat, id quod opinantur Rossius et Grisar, licet dubitari. » *Damasi epigrammata*, p. 10.

signatorium » : « Isti versiculi scripti sunt ubi pontifex consignat infantes ». Suivant de Rossi, il est peu vraisemblable qu'au VIII<sup>e</sup> siècle le pape baptisât et confirmât dans un baptistère cimitériel : c'est donc au Vatican plutôt qu'au cimetière de Priscille que se rapportent ces vers. Mais à vrai dire, il n'est pas nécessaire de supposer qu'un tel usage existait encore au temps du pèlerin anonyme ; celui-ci a parfaitement pu donner à son expression un sens historique : il aura dit : « ubi pontifex consignat infantes », au lieu de « in consignatorio », peut-être pour expliquer ce mot même, comme en parlant d'une ancienne basilique aujourd'hui abandonnée, nous pouvons dire que telle inscription se trouve « in cornu Evangelii », c'est-à-dire du côté où autrefois se lisait l'Évangile. Admettons que le baptistère et le « consignatorium » de Priscille, à la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, ne servaient plus à des cérémonies liturgiques, mais étaient conservés comme monuments du passé : il était difficile de marquer leur place en termes plus naturels que ne l'a fait l'auteur de la *Sylloge Verdunensis*. Il n'y a d'ailleurs pas plus de difficulté à admettre un « consignatorium » au baptistère de Priscille qu'au Vatican ; des deux côtés nous avons une basilique cimitériale. Il semble qu'il y en eut un aussi au baptistère de St-Paul, on pourrait du moins entendre en ce sens les vers d'une inscription copiée en cet endroit par plusieurs recueils :

HAEC DOMVS EST FIDEI MENTES VBI SVMMA POTESTAS  
LIBERAT ET SANCTO PVRGATAS FONTE TVETVR.

A la fin du VIII<sup>e</sup> siècle, le baptistère de Priscille et son « consignatorium » ne devaient d'ailleurs pas être tout à fait abandonnés, puisque, d'après le *Liber pontificalis*, le pape Hadrien I<sup>er</sup> restaura le cimetière et ses édifices.

Après avoir répondu aux objections, je fais une autre remarque. Nous savons avec certitude que dans l'abside de la basilique de St-Sylvestre était l'inscription suivante, résumé

du symbole auquel le néophyte adhérait par le baptême :

QVI NATVM PASSVMQVE DEVM REPETISSE PATERNAS  
SEDES ATQVE ITERVM VENTVRVM EX AETHERE CREDIT  
IVDICET VT VIVOS REDIENS PARITERQVE SEPVLTOS  
MARTYRIBVS SANCTIS PATEAT QVOD REGIA COELI  
RESPICIT INTERIOR SEQVITVR SI PRAEMIA CHRISTI

Le dernier vers est assez obscur. Le sens général du morceau paraît être celui-ci : « Celui qui croit à l'incarnation et à la mort de Jésus-Christ, à sa résurrection et à son ascension, au jugement final, s'il veut mériter la vie éternelle, doit examiner sa conscience et se repentir », donc recevoir le baptême : « Vis baptizari ? Volo. »

Suit, comme une invitation au Sacrement, cette autre inscription :

SVMITE PERPETVAM SANCTO DE GVRGITE VITAM  
CVRSVS HIC EST FIDEI MORS VBI SOLA PERIT  
ROBORAT HIC ANIMOS DIVINO FONTE LAVACRVM  
ET DVM MEMBRA MADENT MENS SOLIDATVR AQVIS  
AVXIT APOSTOLICAE GEMINATVM SEDIS HONOREM  
CHRISTVS ET AD COELOS HANC DEDIT ESSE VIAM  
NAM CVI SYDEREI COMMISIT LIMINA REGNI  
HIC HABET IN TEMPLIS ALTERA CLAVSTRA POLI

L'accord singulier, l'enchaînement naturel des deux poèmes font croire qu'ils étaient groupés comme ils le sont dans le recueil le Verdun et qu'ils se trouvaient dans le même lieu. Or le premier était sans aucun doute sur le cimetière de Priscille, c'est là que le placent les recueils de Verdun et de Tours : donc aussi le second, copié « ad fontes », et que son style permet de faire remonter au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle.

Examinons attentivement ce dernier texte. Il se divise en deux parties. La première parle des effets du baptême ; la seconde, de la chaire apostolique : « Auxit apostolicae geminatum sedis honorem », et de la personne même de S. Pierre : « Cui syderei commisit limina regni. » Si dans le dernier vers on lit : « in amplis », comme porte le manuscrit, on obtient le sens que voici : « Jésus-Christ, entourant de plus

d'honneur la chaire apostolique, a voulu qu'elle fût la voie qui conduit au ciel (par le baptême conféré dans son voisinage) ; c'est pourquoi celui à qui a été confiée la garde du ciel (S. Pierre) a maintenant un autre siège (plus noble) dans les vastes espaces du ciel. » En d'autres termes, l'honneur dont Jésus-Christ a entouré la chaire apostolique consiste en ce que Pierre, du lieu humble où il résidait durant sa vie mortelle, est passé à une demeure plus élevée, « altera claustra », dans le ciel. Le mot « hic » du dernier vers ne serait pas l'adverbe de lieu, mais le pronom démonstratif désignant le même personnage que « cui » du vers précédent. Et dans cette hypothèse, les quatre vers exprimeraient une opposition entre les deux résidences de l'Apôtre, celle de la terre et celle du ciel. Que si, acceptant la correction proposée par de Rossi, nous lisons « in templis », nous pourrions soit maintenir notre interprétation, soit plutôt voir dans « hic » un adverbe et dans « claustra » l'équivalent de « claves », clôture (†) : « Celui à qui a été confiée la garde du ciel a ici, dans ce monument, les doubles clefs, c'est-à-dire, le pouvoir de lier et de délier, « altera claustra poli ». L'expression « in templis » signifierait alors l'édifice même du baptistère où s'exerçait au nom de Pierre le pouvoir des clefs, et qui était de fait uni à une importante basilique, celle de St-Sylvestre. S'il n'est pas facile de saisir au juste la pensée du poète et de donner une interprétation sûre de ses vers, il reste néanmoins hors de doute qu'il nomme S. Pierre et la chaire apostolique : cela nous suffit pour en conclure qu'au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle on vénérât un souvenir de l'Apôtre dans le lieu où se trouvait cette inscription ou dans le voisinage.

Le « geminatus honor sedis apostolicae » ne pourrait-il pas, comme quelques-uns l'ont supposé, rappeler les deux commémoraisons de la Chaire de S. Pierre qui, suivant de Rossi, se célébraient à Rome, l'une entre la voie Salaria et la voie Nomentane, « ubi primum Romae sedit », l'autre au

†. Cette traduction, « claustra, clefs », m'a été suggérée par le R. P. Bonavenia, S. J.

baptistère du Vatican, où Damase aurait placé la chaire de l'Apôtre, la célèbre chaire en bois encore vénérée dans la basilique<sup>(1)</sup>, et y aurait fait allusion dans ce vers :

Una Petri sedes unum verumque lavacrum ?

Je ne le pense pas. D'abord il n'est pas nécessaire d'entendre d'une chaire matérielle le mot inscrit au baptistère du Vatican : il peut se prendre au sens moral et signifier le concept de l'unité du baptême et de l'Église, comme la formule : « una fides, unum baptisma ». Aucun témoignage ancien ne confirme l'interprétation littérale telle que la donnait de Rossi. On a bien invoqué un passage d'Optat de Milève où la chaire et la mémoire de S. Pierre sont rapprochées<sup>(2)</sup>, mais il est parfaitement permis de séparer l'une de l'autre. Quant au fameux passage d'Ennode : « Ecce nunc ad gestatoriam sellam, apostolicae confessionis uda mittunt limina candidatos, etc. », il est fort probable qu'il faut y voir, avec Mgr Duchesne, une allusion à la « sella gestatoria » des nouveaux consuls ; de sorte qu'on pourrait construire la phrase de la sorte : « Ecce nunc uda limina apostolicae confessionis mittunt candidatos ad gestatoriam sellam » ; et de fait le passage parle des consuls<sup>(3)</sup>.

Enfin je ne crois pas qu'on puisse admettre deux fêtes de la chaire, l'une au cimetière Ostrien, l'autre au Vatican. La fête du 22 février rappelait la primauté de S. Pierre sur toute l'Église ; c'est celle que marque le Calendrier libérien : « Natale Petri de cathedra ». Celle du 18 janvier, notée aussi dans quelques anciens martyrologes, était plutôt une fête locale en mémoire de l'inauguration de l'épiscopat de S. Pierre à Rome : « Sedes qua primum Romae sedit. » Il est certain que la première était censément l'anniversaire du jour où Pierre avait magnifiquement confessé la divinité de Jésus-

1. *Bullett.*, 1867, p. 33 sq.

2. *Ad Parmen.*, II, 45.

3. De Rossi lui-même en convenait. Le P. Bonavenia a récemment essayé de soutenir que « sella gestatoria » désigne la Chaire de S. Pierre ; mais il ne me paraît pas avoir donné aucun argument décisif. Cf. *Atti dell' Accad. rom. d'arch.*, t. VIII

Christ et s'était entendu adresser la grande parole : « Tu es Petrus et super hanc petram aedificabo Ecclesiam meam »<sup>(1)</sup>. Il ne l'est pas moins qu'elle fut universelle, et qu'à Rome même on la solennisait le 22 février, jusqu'au moment où Paul IV, la transférant au 18 janvier, la remplaça en février par une fête de la Chaire d'Antioche. Tout cela n'a rien à voir avec deux chaires matérielles.

De l'inscription « Sumite perpetuam, etc. » je tire une autre conclusion. Au-dessus du cimetière de Priscille se trouvait le tombeau de Célestin, le grand pape du concile d'Éphèse ; de Rossi a remarqué que le tombeau était orné de peintures historiques relatives à ce concile, et que l'inscription « Qui natum passumque Deum » renfermait la formule dogmatique définie à Éphèse contre Nestorius<sup>(2)</sup>. A mon tour, j'estime qu'on pourrait interpréter les vers « Auxit apostolicae », en les rapportant au même concile, témoin, comme chacun sait, du premier grand triomphe de la chaire apostolique. L'explication de la seconde partie du poème devient alors toute simple : le double honneur du siège apostolique n'est autre que le double pouvoir des clefs, « ligandi atque solvendi » ; et Jésus-Christ l'a affermi, augmenté, par la victoire d'Éphèse, car Pierre ne tient pas les clefs seulement au ciel, mais aussi sur terre en la personne de son successeur. C'est l'idée même qu'exposait solennellement devant le concile Philippe, légat du St-Siège : « Nulli dubium, imo omnibus saeculis notum est quod Petrus, apostolorum princeps, ... claves regni caelestis accepit et in suis successoribus vivit et iudicium exercet. » Ces coïncidences nous fournissent un nouvel indice de la présence de l'inscription près de la basilique de St-Sylvestre.

Passons maintenant à l'inscription qui se trouvait non loin de là, dans le « consignatorium », « ubi pontifex consignat

1. Ce point est amplement développé dans le savant travail de S. Ém. le Card. Rampolla : *De authentico Romani Pontificis magisterio*, etc., p. 7 sq. L'illustre auteur admet aussi qu'il n'y eut pas deux Chaires de S. Pierre.

2. *Bullett.*, 1880, p. 44.